

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Montréal

No : **R-3748-2010**

Hydro-Québec Distribution

(ci-après nommé le Distributeur)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)**

Demandeur statut
d'intervenant

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2011-2020 DU DISTRIBUTEUR*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ

1. Le 1er novembre 2010, le Distributeur déposait à la Régie une demande relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement 2011-2020 ;
2. Dans sa décision procédurale D-2010-146, datée du 16 novembre 2010, la Régie donnait instruction à toute personne désirant participer à l'étude de la demande R-3748-2010 de faire parvenir leur demande d'intervention d'ici le 8 décembre 2010. La présente demande d'intervention est déposée à ce titre ;

3. À titre d'intervenant et dans une perspective d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer de manière active à l'examen de la demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011-2020 du Distributeur, et ce afin de s'assurer que ce plan d'approvisionnement intègre le concept de développement durable dans ses divers aspects et qu'il réponde « *aux impératifs du développement durable, de l'intérêt public et au critère d'équité au plan individuel comme au plan collectif* », tel qu'exprimé par la Régie dans sa décision D-2002-17;
4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis maintenant vingt-et-un (21) ans et compte une centaine de membres en règle ;
5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effets de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG. Le GRAME mène des projets de recherche et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;
6. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable à ses recommandations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de la production d'énergie, dont le plan d'approvisionnement du Distributeur devra tenir compte, selon le GRAME ;

II. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION

7. Le GRAME s'est impliqué, à titre d'intervenant, dans les causes tarifaires des dossiers R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009 et R-3740-2010 du Distributeur, ainsi que dans les demandes d'approbation des Plans d'approvisionnement 2005-2014 (R-3550-2004) et 2008-2017 (R-3648-2007) ;
8. À la lecture de la preuve présentée par le Distributeur, plusieurs des enjeux présentés et certains suivis de décisions antérieures de la Régie sont en lien direct avec l'intérêt du GRAME pour la protection de l'environnement et les principes de développement durable applicables au Québec en matière d'approvisionnement en énergie ;

III. ENJEUX ABORDÉS ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

ENJEU 1. La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et l'intégration des concepts de développement durable au plan d'approvisionnement 2011-2020 en réseau intégré et en réseaux autonomes.

9. Le GRAME souhaite déposer un court chapitre sur la relation entre le plan d'approvisionnement, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et la question du développement durable, qui comprend notamment (1) la réduction de la consommation totale d'énergie, (2) l'efficacité énergétique, (3) le remplacement des énergies non renouvelables par des énergies renouvelables, (4) le choix de filières ayant le moins d'impacts négatifs globaux sur la biosphère, et (5) l'équité ;
10. Ce chapitre permettra à la Régie de cibler l'intérêt du GRAME et de répondre à la question suivante, soit de savoir si « *le plan d'approvisionnement répond aux impératifs du développement durable, de l'intérêt public et au critère d'équité au plan individuel comme au plan collectif* » ;

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-2020 RÉSEAU INTÉGRÉ

11. Le GRAME intégrera le suivi des décisions antérieures de la Régie à même les enjeux abordés ;

ENJEU 2. Prévion de la demande (HQD-1, Document 1, Sections 2.1. à 2.1.5 et HQD-1, Document 2, annexe 2A)

12. Le GRAME souhaite s'assurer que la prévision de la demande tienne compte, avec justesse, de tous les éléments qui expliquent la baisse des besoins en approvisionnement (énergie), tels que notamment le rehaussement de l'objectif des économies d'énergie à l'horizon post 2015 et l'impact anticipé de l'augmentation du prix de l'électricité patrimoniale conformément à la *Loi 100* ;
13. Le GRAME souhaite ainsi s'assurer qu'il soit tenu compte dans la prévision de la demande, de l'ensemble des éléments qui expliquent les variations (hausses et baisses) dans les prévisions des besoins en puissance et la disponibilité de la ressource, notamment des besoins additionnels à combler en pointe pour le secteur résidentiel et agricole ;

ENJEU 3. Approvisionnements et programme d'achat d'électricité (HQD-1, Document 1, Section, 3.2.1 et pièce HQD-1, Document 2, annexe 2A, présentation détaillée du scénario moyen)

14. Concernant les programmes d'achat d'électricité liés à la croissance de la part de la cogénération à la biomasse et d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW, le GRAME souhaite s'assurer que soit réservée une place ciblée minimale de ces sources d'approvisionnement dans les prévisions du Distributeur ;

ENJEU 3.1 Moyens pour satisfaire les besoins de pointe (HQD-1, Document 1, Sections 3.3. à 3.4 et pièce HQD-1, Document 2, annexe 2A)

15. Concernant les moyens pour satisfaire les besoins de pointe le GRAME s'est impliqué sur la question de l'option d'électricité interruptible comme moyen à privilégier du point de vue du développement durable. Ce moyen réduit les besoins de surdimensionnement des équipements de production, ainsi que les besoins d'achat sur les marchés adjacents. De plus, le GRAME s'est impliqué sur la question des *Groupes électrogènes de secours*, en s'opposant à cette option pour des raisons de protection de l'environnement et de santé publique (dossier R-3603-2006). Le GRAME souhaite s'assurer que soit privilégiée définitivement l'option interruptible et abandonnée l'option *Groupes électrogènes de secours* ;
16. Concernant le moyen de l'abaissement de tension, le GRAME souhaite s'assurer que le Distributeur a tenu compte des impacts du projet CATVAR dans son évaluation de la réserve d'exploitation (associée à l'abaissement de tension de 250 MW) ;
17. Concernant la contribution des marchés de court terme en puissance, de l'interconnexion de Dennison et des opportunités d'achat de puissance à travers le réseau ontarien, le GRAME souhaite s'assurer que cette marge de manœuvre dont dispose le Distributeur dans sa zone de réglage du Québec, au-delà des ressources requises pour le respect du critère de suffisance des ressources en puissance, soit utilisée en minimisant le recours à des ressources thermiques et non renouvelables;

18. Également, le GRAME est intervenant à la phase II du dossier R-3669-2008, dans lequel un impact est prévu sur la désignation des ressources dans la zone de réglage du Transporteur, impact pouvant se répercuter sur le choix des ressources qui seront retenues dans le plan d'approvisionnement du Distributeur. Par conséquent, le GRAME souhaite s'assurer que l'impact des normes de la FERC, sur les choix en approvisionnement situés dans la zone de réglage du Québec via les interconnexions, ait été pris en compte dans l'évaluation de la puissance disponible de court terme sur ces marchés interconnectés, ou que ces impacts soient à l'étude ;

ENJEU 3.2 Gestion de la consommation et moyens liés aux projets en efficacité énergétique (HQD-1, Document 1, Section 3.4 et pièce HQD-1, Document 2, annexe 2A, section 5)

19. Concernant les moyens de gestion de la consommation, le GRAME souhaite s'assurer que soient considérés, parmi ces moyens, certains éléments et modifications amenés par la *Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives* ;
20. Le GRAME souhaite s'assurer que le plan d'approvisionnement tiendra compte des modifications au contexte énergétique actuel, et qu'il soit conçu de manière à faciliter l'atteinte des objectifs environnementaux tout en optimisant les retombées économiques et sociales, dans un contexte de développement durable ;
21. En effet, depuis les modifications apportées à l'article 43 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le Distributeur devra considérer les projets d'efficacité énergétique au même titre que des projets d'approvisionnement en autant que ceux-ci satisfassent « aux exigences de stabilité, de durabilité et de fiabilité applicables aux sources d'approvisionnement conventionnelles » ;
22. Puisque la recherche de nouveaux approvisionnements en période de surplus n'est pas souhaitable, la mise en place de moyens pour réduire la demande en pointe et la demande en puissance est plus appropriée. De l'avis du GRAME, l'identification de ce potentiel, lié aux projets d'efficacité énergétique, peut servir à titre de moyen de gestion de la consommation ;

ENJEU 3.3 Attributs environnementaux (HQD-1, Document 1, Section 3.5)

23. Concernant la question des attributs environnementaux, en suivi de la décision D-2008-133, le Distributeur propose une revue de la problématique liée à l'accréditation de ses projets de production d'énergie renouvelable afin d'en revendre les attributs environnementaux sur le marché des certificats d'énergie renouvelable (« Renewable Energy Certificates »), particulièrement en Nouvelle-Angleterre. Le GRAME avait demandé cette revue au dossier R-3648-2007 et déposera ses commentaires, analyses et conclusions sur cet enjeu ;

ENJEU 4. Approvisionnements additionnels et stratégie (HQD-1, Document 1, Sections 4.1 à 4.4 et pièce HQD-1, Document 2, Annexe 4C)

24. Le GRAME souhaite s'assurer que le bilan des besoins en énergie, qui fait état de surplus d'énergie importants en période d'été et de besoins d'énergie et de puissance en période d'hiver, notamment de 2012 à 2016, tiennent compte avec justesse de l'ajout des projets LAD et CATVAR dans l'estimation de ces surplus et des moyens à mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande ;
25. En effet, le GRAME souhaite que soient minimisées les transactions sur les marchés de court terme, puisque ces dernières ont un impact sur le bilan de GES de la province. Comme le mentionne le Distributeur, l'accroissement de la flexibilité du plan d'approvisionnement du Distributeur est souhaitable ;
26. Globalement, le GRAME est en faveur des propositions du Distributeur relatives à la mise en place d'une stratégie de gestion des risques associés à la disponibilité des 400 MW additionnels des conventions d'énergie différée de même qu'en la négociation d'une entente globale de modulation;

27. Concernant la proposition d'accroître le potentiel d'approvisionnement en puissance à partir des réseaux voisins, tels l'État de New York et la Nouvelle-Angleterre, et l'optimisation de la nouvelle interconnexion de 1 250 MW reliant le poste Outaouais à l'Ontario, pour lequel le Distributeur mentionne que *le succès d'une telle initiative pourrait permettre d'ouvrir un éventuel appel d'offres aux fournisseurs localisés sur les marchés de l'Ontario*, le GRAME souhaite que l'usage de ces potentiels d'approvisionnement n'augmente pas la part d'approvisionnement en sources thermiques de la province du Québec, particulièrement celle du charbon. Le GRAME produira une courte analyse sur cet enjeu et fera ses représentations à cet égard ;

28. Pour ce qui est de l'ordonnancement des actions, il est souhaitable que le Distributeur privilégie des ressources d'énergie renouvelables dans son portefeuille. Par ailleurs, l'option de nouveaux programmes de gestion de consommation est intéressante. Le GRAME produira une courte analyse sur cet enjeu et fera ses représentations à cet égard ;

ENJEU 4.1 Modifications au portefeuille d'approvisionnement (HQD-1, Document 1, Section 4.2.2.2 et pièce HQD-1, Document 2, Annexe 4A et Annexe 4B)

29. De l'avis du GRAME, un des enjeux fondamentaux du Québec en matière d'approvisionnement est la préservation des acquis en matière de ressources énergétiques « propres ». En effet, la société québécoise est fondamentalement attachée au principe de production d'électricité à faibles émissions de gaz à effet de serre. La modification au portefeuille d'approvisionnement est un enjeu d'intérêt public. Le GRAME est préoccupé par les impacts des modifications du texte des tarifs du Transporteur résultant d'une adaptation aux normes de la FERC sur le portefeuille d'approvisionnement du Distributeur et souhaite que soit considérée cette question par la Régie et le Distributeur. Le GRAME souhaite émettre des commentaires et recommandations en lien avec cet enjeu ;

30. L'une des modifications du texte des tarifs du Transporteur résultant d'une adaptation aux normes de la FERC concerne l'article 15.4 - *Nouvelle répartition de la production* et l'article 38.1 - *Désignation des ressources du Distributeur* du texte des Tarifs et conditions du Transporteur. Par ailleurs, la validation des ressources désignées dans les plans d'approvisionnement des clients du Transporteur pour approvisionner les marchés au Québec est une responsabilité exercée par la Régie en vertu de l'article 72 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* ;

- 31.** Le GRAME souhaite déposer à la Régie ses conclusions et recommandations sur cet enjeu afin que soit adoptée dès le présent dossier par le Distributeur une directive visant à accepter une nouvelle répartition seulement si celle-ci est de provenance de ressources renouvelables et de refuser toute nouvelle répartition impliquant directement des ressources en provenance du charbon ;
- 32.** En lien avec le portefeuille d’approvisionnement et le développement d’un programme d’achat d’électricité auprès de micro-producteurs de moins de 1 MW, le GRAME souhaite s’assurer que le plan d’approvisionnement 2011-2020 intègre adéquatement les préoccupations exprimées dans la *Stratégie énergétique du Québec 2008-2015* ;
- 33.** Pour terminer cette section, le GRAME est en faveur de conserver les acquis en matière d’approvisionnement en énergie de sources renouvelables, comme le démontre la preuve au dossier avec la signature de contrats d’énergie produite par cogénération à la biomasse, le programme d’électricité produite par des petites centrales hydrauliques, la mise en service d’énergie de source éolienne, ainsi que les approvisionnements de source hydro-électrique conventionnelle. Le GRAME souhaite s’assurer que ces acquis soient maintenus et qu’une place ciblée soit réservée à ces ressources ;

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-2020 DES RÉSEAUX AUTONOMES

Enjeu 5. Suivi de la décision D-2008-133 concernant le plan d’approvisionnement en réseau autonome

- 34. Recherche de solution de rechange à l’utilisation du mazout pour la production d’électricité et le chauffage des locaux (HQD-2, document 1, sections 5.1, 5.2 et 6) :** Le GRAME souhaite s’assurer qu’un maximum de solutions de rechanges aient été envisagées et déposera ses commentaires et des propositions d’ajouts, le cas échéant ;
- 35. Jumelage éolien-diesel (HQD-2, document 1, sections 5.2 et 6.1 et 6.2) :** Le GRAME souhaite s’assurer que des moyens soient déployés pour que puissent être mis en place les projets permettant de réduire l’utilisation du mazout pour la production d’électricité et le chauffage des locaux et déposera des commentaires et des conclusions le cas échéant, sur cet enjeu ;

- 36. Moyens proposés permettant de réduire les coûts et les émissions de gaz à effet de serre** (HQD-2, document 1, sections 5 et 6.1.3) : Le GRAME souhaite s'assurer que des moyens soient proposés permettant de réduire les coûts et les émissions de gaz à effet de serre (GES) associés au chauffage dans les réseaux autonomes et déposera des commentaires et des propositions, le cas échéant, sur cet enjeu ;
- 37. Gaz à effet de serre** (HQD-2, document 1, section 5.2.4) : Le GRAME souhaite s'assurer que le Distributeur comptabilise la réduction des émissions de GES résultant du déploiement du PGEÉ en réseaux autonomes et déposera des commentaires et des propositions, le cas échéant, sur cet enjeu. Le GRAME évaluera également s'il existe un potentiel de récupération de la valeur monétaire sur les bourses du carbone ;
- 38. Efficacité énergétique et nouvelles technologie** (HQD-2, document 1, section 5.2) : Le GRAME souhaite s'assurer que soient développés des projets d'efficacité énergétique, d'intégration de nouvelles technologies d'énergie renouvelable et de récupération de chaleur et déposera des commentaires et des propositions, le cas échéant, sur cet enjeu ;
- 39. Réseau de Schefferville** (HQD-2, document 1, section 6.6.4) : Le GRAME souhaite s'assurer que l'option d'une augmentation de la capacité hydraulique de la centrale de Menihek soit privilégiée à Schefferville et que le Distributeur considère un programme de réduction de la demande pour retarder l'augmentation de la capacité de production à Schefferville et déposera des commentaires et des propositions, le cas échéant, sur cet enjeu ;

Enjeu 6. Suivi de la décision D-2010-022 concernant le plan d'approvisionnement en réseau autonome.

- 40. Mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de pointe** (HQD-2, document 1, section 3.3) : Le GRAME souhaite s'assurer que toutes les mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de pointe qui peuvent être rentables aient été envisagées et déposera ses commentaires et des propositions d'ajout, le cas échéant;

Enjeu 7. Programmes d'utilisation efficace de l'énergie et Performance du PGEÉ en réseaux autonomes (HQD-2, Document 2 Annexe 6, tableau A-6.1 et HQD-2, Document 1, section 3.3.1. et 3.3.2)

41. Le GRAME souhaite s'assurer que les programmes commerciaux PUEÉRA sont équitables entre chacun des réseaux et que la performance du PGEÉ en réseaux autonomes permet de rencontrer le potentiel technico-économique identifié au dossier R-3584-2005 et déposera ses commentaires et des propositions de bonification, ou de modification, le cas échéant ;

IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE ET ARGUMENTATION

42. Le GRAME entend participer activement à toutes les étapes de l'audition publique de la demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011-2020 du Distributeur ;
43. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation des HEC, de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale. Possédant une formation professionnelle dans ce domaine, le GRAME soutient qu'elle est en mesure d'apporter une contribution spécifique et différente à la présente demande tarifaire ;
44. De plus, le GRAME compte sur la participation de madame Valentina Poch, qui détient une maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional et un baccalauréat en sciences biologiques, à titre d'analyste interne ;

Frais, budget prévisionnel et communications

- 45.** Conformément à l'article 36 de la Loi sur la Régie de l'énergie, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;
- 46.** Le budget de participation est déposé en annexe de la présente demande d'intervention, conformément aux instructions de la Régie de l'énergie dans la décision D-2010-146 ;
- 47.** Aux fins de correspondance, le GRAME apprécierait que toute communication en rapport avec la présente demande soit acheminée à l'attention de la procureure soussignée, avec copie au directeur intérimaire du GRAME, monsieur Jonathan Théorêt, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Fabreville, Qc H7P 2P2

Tél. : 514-352-6796

Télécopieur : 514-352-6796

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt (directeur)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

800, rue Sherbrooke, bureau 213

Lachine, Qc H8S 1H2 Tél. : 514-634-7205

Télécopieur : 514-634-7204

Adresse électronique : grame@videotron.ca

- 48.** Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'audience portant sur la demande R-3748-2010 ;
- 49.** La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-3748-2010.

Montréal, le 8 décembre 2010



Geneviève Paquet, LL.B.

**Procureure du Groupe de
recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)**